

(Voir notice technique des annexes sanitaires)

2.5.5 - Énergie et énergies renouvelables

Le soleil

L'utilisation traditionnelle des apports solaires directs est l'exposition de la construction et l'organisation interne du logement par rapport au soleil : tous ces principes constituent ce que l'on appelle l'architecture bioclimatique ou le solaire passif. L'énergie solaire peut être captée sur le territoire étudié ; deux dispositifs existent et sont largement commercialisés, les panneaux photovoltaïques qui produisent de l'électricité et les panneaux solaires qui produisent des calories (chauffage et surtout eau chaude sanitaire). Ces dispositifs sont généralement installés sur la couverture des constructions. Sur des constructions anciennes, les inconvénients techniques le disputent aux inconvénients esthétiques. Certains de ces systèmes peuvent être disposés en façade ou, mieux encore, au sol ce qui permettrait une meilleure intégration, la meilleure orientation est au sud-est les panneaux étant disposés à 33° ce qui peut se faire tant au sol qu'en couverture.

Le vent

Tout le monde connaît les grandes éoliennes ; ce n'est pas ce genre de machine qui pourra être utilisé sur notre territoire car elles ont un impact paysager très fort et doivent être édifiées de façon coordonnée au niveau régional. De petites éoliennes existent qui fonctionnent bien, sur mât ou sur axe horizontal voire des éoliennes plus discrètes que l'on peut installer en façade de bâtiment ; ces dispositifs ne peuvent plus être refusés depuis le Grenelle de l'environnement (article L.111-6-2 du code de l'urbanisme).

La biomasse

Cette ressource d'énergie est très intéressante au plan local, le territoire étant proche de grands boisements qui constituent une ressource non négligeable de bois énergie sous forme de bûches, de granulés voire de sciure. Les foyers fermés, les poêles sont des équipements performants et qui utilisent la biomasse généralement sous forme de bois bûches. Les chaudières sont souvent automatiques et alimentées en granulés, bois déchiqueté ou sciure (sous produits de l'industrie du bois et de la forêt).

Les bois cernant les parties urbanisées de la commune pourraient constituer une source d'approvisionnement en bois de chauffage ; le morcellement parcellaire peut cependant être un frein à l'exploitation de ces bois.

La géothermie

Il s'agit de capter les calories du sous-sol par sonde géothermique ou sur aquifère. Assistée par une pompe à chaleur, la géothermie superficielle par des capteurs enterrés constitués d'une nappe horizontale est peu adaptée aux terrains d'une surface de quelques centaines de mètres carrés, aux terrains rocheux ou boisés. Un puits vertical est une autre solution ne prenant que très peu de place ; cette deuxième solution nécessite une déclaration préalable. Enfin il existe la géothermie sur aquifère profond. On considère en général que pour 1 kWh consommé par la pompe à chaleur, le système peut en produire 4 ou plus.

L'aérothermie

Il s'agit récupérer les calories de l'air extérieur par une pompe à chaleur. Ces systèmes ont l'inconvénient de provoquer une nuisance sonore à l'extérieur du logement. La pompe elle-même est peu esthétique mais d'encombrement limité.

L'hydraulique

Cette ressource n'est a priori pas disponible à Moisson.

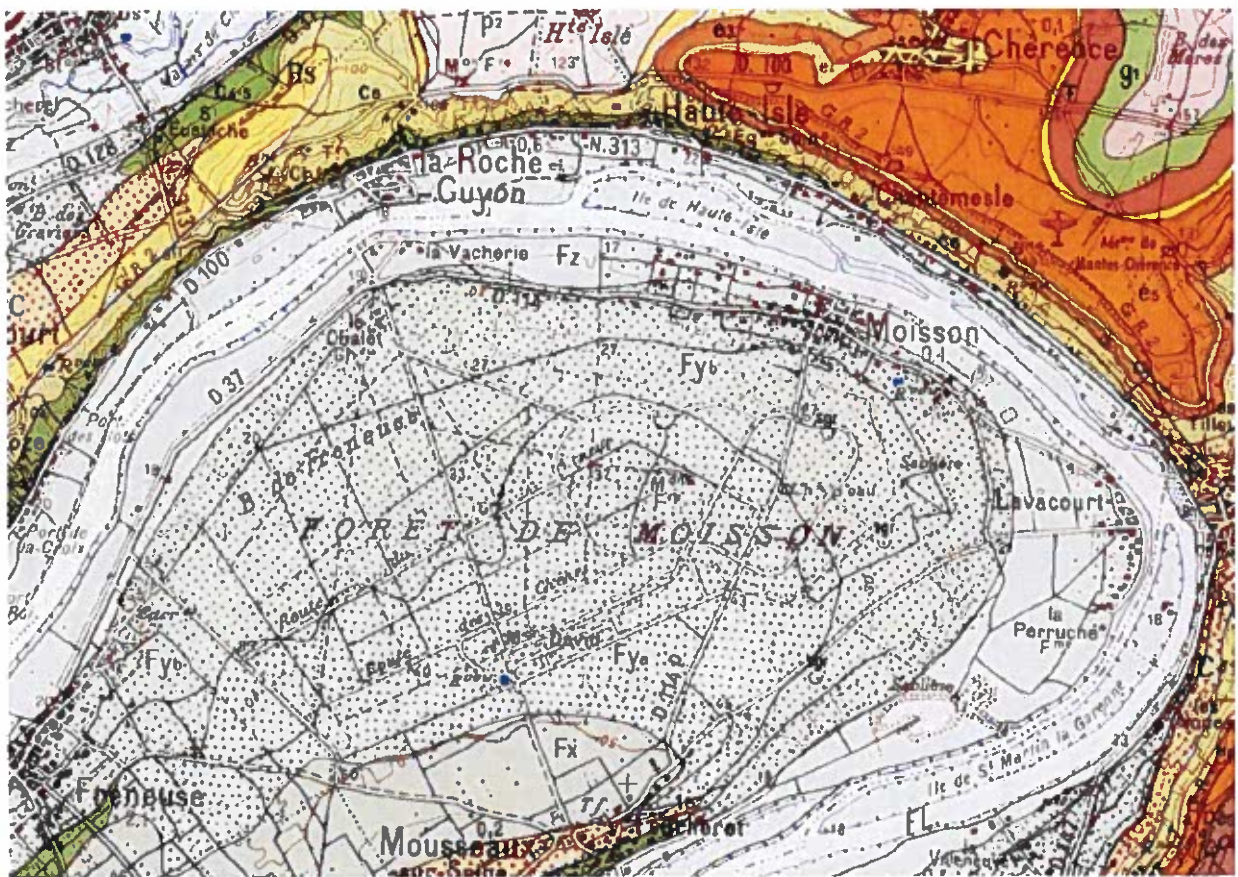
2.5.6 - Les réseaux numériques

Le débit internet la commune est très faible, et peut constituer une contrainte pour l'accueil des nouveaux habitants ou activités notamment tertiaires, certaines demandes n'ont pas abouti à cause de ce facteur limitant...

Réseaux et énergies en bref :

- Moisson, bien que proche de grands axes routiers, est peu accessible,***
- un important réseau de chemins à préserver et une petite partie à restaurer en bord de Seine,***
- des réseaux numériques à développer.***

TROISIÈME PARTIE
Diagnostic environnemental
et paysager



3.1 – Données naturelles du site

Voir pour ce chapitre la partie 1b du rapport de présentation : *l'évaluation environnementale, état initial, faune, flore habitats et natura 2000.*

3.1.1 – Climatologie

Le climat des Yvelines est tempéré, également qualifié de climat océanique dégradé, soumis aux influences océaniques vers l'ouest et continentales vers l'est, atténuées toutefois par le réchauffement dû à l'agglomération parisienne. Il n'est pas très humide, avec une moyenne annuelle de précipitations de 673 mm, inférieure à la moyenne nationale. Des épisodes orageux sont assez fréquents en été.

3.1.2 – Géomorphologie

Le territoire communal est situé dans un méandre de la Seine en rive gauche, le méandre de Moisson. La topographie est relativement plane mais dessine un pan incliné qui part de la Seine au nord autour de 16 m d'altitude NGF pour monter doucement jusqu'à près de 40 m au sud de la commune. L'altitude atteint 56 m hors commune plus au sud et le relief décrit un abrupt qui surplombe la Seine par un dénivelé de près de 30 m. ce dénivelé est lié à l'action conjuguée de la faille de Seine et de l'érosion par la Seine qui fait affleurer la craie. La topographie est très plane en bordure de Seine, sur une frange d'environ 250 m, cette bande s'élargit à l'ouest de la commune avec la base de plein air et de loisirs.

Le territoire est recouvert par les alluvions de la Seine, du nord vers le sud elles sont de plus en plus anciennes :

- Alluvions modernes ou holocènes (Fz) de granulométrie fine (sables, limons, argiles et marnes) dans le lit de la Seine, puissance de 4 à 5 m.
- Alluvions anciennes de bas niveau (5 à 122 m % à l'étiage, Fyb), alternance de lits grossiers (avec d'énormes blocs) et de lits sableux.
- Alluvions anciennes de moyen niveau (20 à 30 m, Fya), la puissance est de 5 à 10 m.

Ces alluvions sont caillouteuses et ont été très exploitées dans des carrières à ciel ouvert, d'où les plans d'eau actuels et le vaste ensemble du domaine régional de la Boucle de Moisson dans les alluvions anciennes de moyen niveau au centre de la commune.

3.1.3 – Relief

Moisson est situé dans une plaine alluviale : le relief est très peu marqué, l'altitude variant de 17 à 32 m Ngf.

3.1.4 – Hydrographie et zones humides

Au 1^{er} janvier 2007, en application de l'article 7 de la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les objectifs définis dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau, Sdage.

IF.10	Unité hydrographique	SEINE MANTOISE
371 000 habitants	679 km ²	164 km de cours d'eau



Située à l'aval de l'agglomération parisienne, la Seine reste de qualité moyenne, malgré une amélioration, avec localement des affluents de qualité médiocre. Cette dégradation est liée aux rejets de temps de pluie, des sites industriels et des artisans, aux nombreux aménagements artificialisant les berges et le lit des cours d'eau et aux pollutions accidentelles et diffuses par les nitrates et les pesticides. Les déclassements sont fréquents sur l'azote et le phosphore. On note la présence de tributylétain dans l'eau sur certaines stations. Le potentiel écologique est fortement perturbé par les dysfonctionnements des systèmes de collecte par temps sec et temps de pluie. La forte pression anthropique contribue à la dégradation des milieux rivulaires et la continuité écologique du fleuve reste moyenne compte tenu des ouvrages liés à l'activité de transport fluvial. Les affluents de la Seine sont

marqués par une hydromorphologie très défavorable et par les impacts d'une zone urbaine dense, notamment les rus de Senneville et d'Orgeval.

L'Aubette présente une bonne qualité physico-chimique mais on note la présence de pesticides. La diversité piscicole est faible (continuité longitudinale non maintenue) et les indices biologiques sont encore insuffisants. Les stations d'épuration de petites tailles et le dysfonctionnement des réseaux d'assainissement contribuent aussi à la dégradation de la qualité.

Ce territoire constitue également un enjeu majeur pour l'alimentation en eau potable puisqu'il regroupe d'importantes unités de production d'eau potable de la région parisienne, Flins-Aubergenville, Martin-la-Garenne et Rosny-sur-Seine alimentant environ 930 000 habitants. Les champs captants situés le long de la Seine sont soumis à différentes sources de pollution (diffuse, ponctuelle, accidentelle) à l'origine de problèmes de qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable.



Boisement vers le chemin des Gravieres



Vue vers la réserve à partir de la Rd 124



Arbres d'alignement de l'allée de la Vacherie



Chemin communal n°5, vue en direction de la Roche Guyon

3.1.5 – Végétation

Massifs boisés et forêts

Les espaces boisés de la commune représentent 36% du territoire (360 hectares) Les propriétés privées couvrent 73 hectares.

Végétation remarquable

Ensembles paysagers, parcs, arbres isolés, haies... : l'alignement d'arbres chemin de la Vacherie

Site natura 2000

Site Natura 2000 Directive habitat : FR1100797, les boucles de la Seine

Site Natura 2000, zone de Protection Spéciale (Dir. Oiseaux) : FR1112012-Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny

Massifs boisés et protection des lisières

La forêt de Moisson constitue un massif de plus de 100 hectares Il existe une bande de protection des lisières de cinquante mètres.

3.1.6 – Ressources naturelles

Ressource en eau

«La boucle de Moisson est considérée par le SDAGE Seine-Normandie comme un réseau pour la production d'eau potable. Dans la boucle de Moisson, le réservoir aquifère est constitué par la craie fissurée et les alluvions de la Seine dans la vallée, où le niveau de la nappe de la craie se raccorde avec celui de la nappe des alluvions. La nappe de la craie est la plus importante au sud de la Seine et dans le Vexin normand. Elle est alimentée soit par infiltration des eaux superficielles, soit par les nappes sus-jacentes, soit par la Seine. Cette craie est caractérisée par une fissuration abondante de la roche résultant d'un réseau de diaclases qui constituent de véritables drains collecteurs et permet au développement de véritables réseaux karstiques. Cependant, la boucle de Moisson reste mal connue quant à la détermination des caractéristiques hydrodynamiques.» (rapport BRGM, 1971). Extrait de l'étude hydrogéologique de la boucle de Moisson (Yvelines) Rapport final, BRGM/RP- 54461-FR, janvier 2006

La population de Moisson est alimentée en eau potable par les forages de Galicet (situé sur la commune de Freneuse) et de la Vacherie situé à l'ouest du territoire communal. Le forage du Murger est à l'arrêt depuis la fourniture d'eau par import depuis le Sierb (forage de la Vacherie).

Ressources naturelles du sous-sol : le sable

L'exploitation de sablières produisait un sable de très bonne qualité. L'activité des carrières est aujourd'hui terminée. Le schéma départemental des carrières ne mentionne pas d'exploitation autorisée à Moisson et le site classé de la forêt de Moisson et des falaises de la Roche Guyon a été instauré en 1990 pour maintenir à l'extérieur de son périmètre les exploitations de carrières.

Le milieu naturel en bref :

- *Le territoire de Moisson comporte des milieux écologiques remarquables, sites natura 2000, massif boisé,... qui constituent des enjeux environnementaux majeurs*
- *les lisières des massifs boisés font l'objet d'une protection au titre du Sdrif*



La Roche-Guyon en arrière-plan, et la Yacherie en premier plan



Vue sur Vêtheuil de Lavacourt



La Seine et la Roche-Guyon, vue de la Yacherie



Vue sur les falaises depuis le bourg de Moisson

3.2 – Paysage rural et urbain

3.2.1 – Le paysage

La loi n° 2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été promulguée le 8 août dernier. Le PLU doit prendre en compte cette évolution législative qui consacre la notion de paysage telle que définie par la convention de Florence et passe d'une logique de protection des paysages remarquables à une logique de protection de tous les paysages (même ordinaires) initiée par la loi de 1993. Le nouvel atlas numérique des paysages des Yvelines, est actuellement disponible sur internet : <http://www.atlas-paysages-yvelines.fr>. Il pourra constituer un outil complémentaire aux enjeux et caractéristiques paysagères de Moisson identifiés au sein de l'unité paysagère « Les boucles de Guernes, Moisson et Bennecourt ».

Les éléments qui ont façonné le territoire de Moisson :

- la Seine,
- la grande route Paris-Caen, Moisson tout en étant proche est à l'écart,
- les tracés historiques : le paysage a été composé en fonction de l'axe du château de la Roche-Guyon situé au-delà la Seine. Le pont qui reliait la Roche-Guyon à Moisson a été détruit pendant la dernière guerre et non reconstruit, les dommages de guerre ayant été affectés à d'autres opérations. Aujourd'hui, la reconstruction d'un pont n'est pas envisagée. Reste de ce lien le tracé de chemins et un point singulier qui serait à requalifier.
- l'agriculture : la vigne, disparue aujourd'hui, était déjà en déclin avant le phylloxéra apparu en Île de France en 1885 ; les cerises, mais peu goûteuses ; les asperges. Ne subsistent pour l'agriculture que quelques parcelles cultivées. La vigne a laissé un parcellaire caractéristique de petites lanières.

Des événements ont laissé des traces sur le site :

- le Jamboree des scouts de 1947
- la fabrication de ballons dirigeables
- les carrières.

Le territoire de Moisson est :

- en site classé des *Falaises de la Roche-Guyon et de la forêt de Moisson* (arrêté du 16 juillet 1990),
- en site inscrit des *Boucles de la Seine de Moisson à Guernes* (arrêté du 18 janvier 1971).



les motifs du classement étaient :

« La protection du site a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère scientifique et pittoresque. [...] Haut lieu de l'écologie, du paysage et de l'histoire, la falaise de craie apparaît par taches blanches dans un coteau vert, le donjon et le château de la Roche Guyon dominent la courbe de la Seine avec ses berges végétales, les villages s'étirent du pied de la falaise aux zones cultivées inondables, les bois de la boucle de Moisson en face, les carrières anciennes et nouvelles, le site de Vétheuil sur un éperon rocheux : voici un paysage précieux dont la plus grande partie des espaces libres a été classée pour mieux en contrôler l'évolution face à la pression de l'immobilier et à l'extraction de matériaux. »

Le territoire possède des points de vues paysagers remarquables dus à sa situation en bord de Seine et à son histoire, dont son passé impressionniste. Les spécificités pittoresques de Moisson sont les berges de Seine, les points de vue sur les falaises et sur le village de Vétheuil.



Analyse urbaine : densités de logements



Moisson : rue de Lavacourt en direction de la place Auguste-Guerbois



Rue de Lavacourt, au fond, la place Parion-Nicolle



Moisson : rue de La Roche-Guyon l'entrée du centre bourg est marquée par l'implantation du bâti à l'alignement

3.2.2 – Paysage urbain

Répartition du bâti

Le territoire compte deux structures urbaines :

- le bourg de Moisson d'environ 354 logements
- le village de Lavacourt d'environ 146 logements.

Le territoire compte quelques écarts :

- la Vacherie,
- le Chalet
- sur l'île de Moisson
- et les constructions de la base de loisirs .

Paysage urbain et formes urbaines

Un tissu urbain très contrasté :

- par la densité de logements :

- des **centres anciens** correspondant à des noyaux historiques denses :
environ 19 logements à l'hectare dans le centre de Moisson
environ 23 logements à l'hectare dans le centre de Lavacourt
- un **tissu bâti assez diffus** correspondant à des extensions urbaines plus récentes :
environ 4 logements à l'hectare dans la périphérie de Moisson et de Lavacourt

- par la forme urbaine et l'ambiance ainsi créée :

- des centres anciens d'esprit urbain : alignement marqué par du minéral -bâti ou mur,- prédominance de construction de caractère traditionnel,...
- du tissu bâti diffus d'ambiance champêtre : bâti implanté en recul dans la parcelle, grands terrains (superficie généralement supérieure à 2000 m²), terrains ayant pour nombre d'entre eux fait l'objet de divisions étant des constructions en 2^e rideau...



Qualité des murs à Moisson



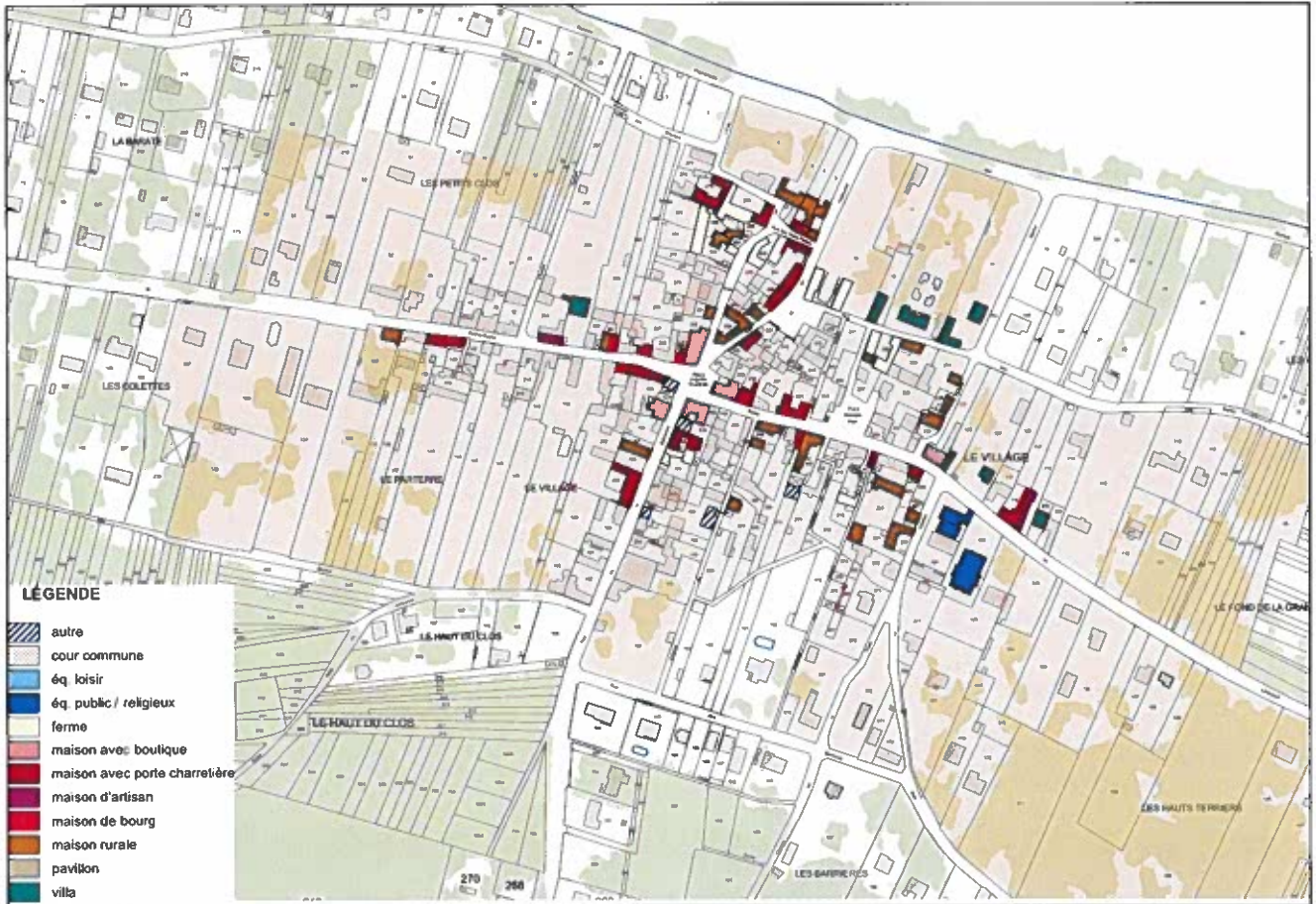
chemin des Graviers, ambiance plus champêtre



Lavacourt, promenade Claude -Monet



Sente à Lavacourt

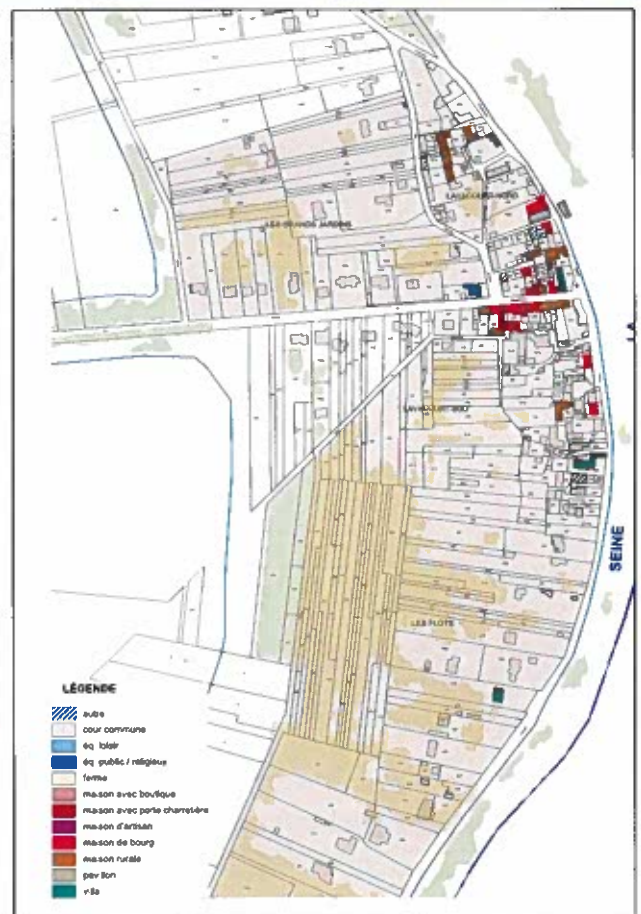


Extrait du *diagnostic patrimonial* du service patrimoine du conseil régional en 2015.

Typologies dominantes et état du bâti

	intéressant	remarquable	exceptionnel	total
Eq public religieux	1	2		3
Ferme	8+2*	1		11
Maison rurale	29+1*			30
Cour commune	1			1
Maison d'artisan	2			2
Maison de bourg	17			17
Maison à boutique	5			5
Maison à porte charretière	13	1		14
Maison de notable			1	1
Villa	5	4		9
Pavillon	9	1		10
Autre				
Grange	6	2		8
Croix de chemin	1			1
Musée	1			1
Cellier	1			1
Bureau d'octroi			1	1
Total	103	11	2	116

* Buis-France



Patrimoine architectural et paysager

■ Le territoire a fait l'objet de plusieurs diagnostics et projets :

- le diagnostic et projet de territoire « Cœur de boucle » en novembre 2009,
 - le *diagnostic urbain et paysager* du Caue et le *diagnostic patrimonial* du service patrimoine du conseil régional en 2015.
- Ce patrimoine bâti a été étudié à travers une grille de terrain définissant la typologie. Selon le nombre de critères auquel répond le bâtiment, il est classé en intéressant (réunit 1 seul critère), remarquable (réunit 2 ou 3 critères) ou exceptionnel (réunit 4 ou 5 critères). Il existe du bâti dénaturé qui n'a pas été repéré.

■ le patrimoine bâti :

- Monuments historiques : la liste des monuments concernant le territoire figure dans la pièce 5.1.
- L'ensemble des centres urbains historiques de Moisson et Lavacourt méritent d'être préservés.
Une première église excentrée au milieu des vignes a été démolie. Certains de ses matériaux ont été utilisés dans la construction de la nouvelle église. Le cimetière s'est agrandi sur l'emplacement de l'ancienne église.
- Quelques bâtis isolés remarquables méritent également d'être préservés :
 - Le pavillon dit La Vacherie ou **maison dite du passeur** inscrite à l'inventaire des monuments historiques.
 - La chalet, villa imposante insérée en milieu boisé, est une construction remarquable.



La maison du passeur



Le Chalet



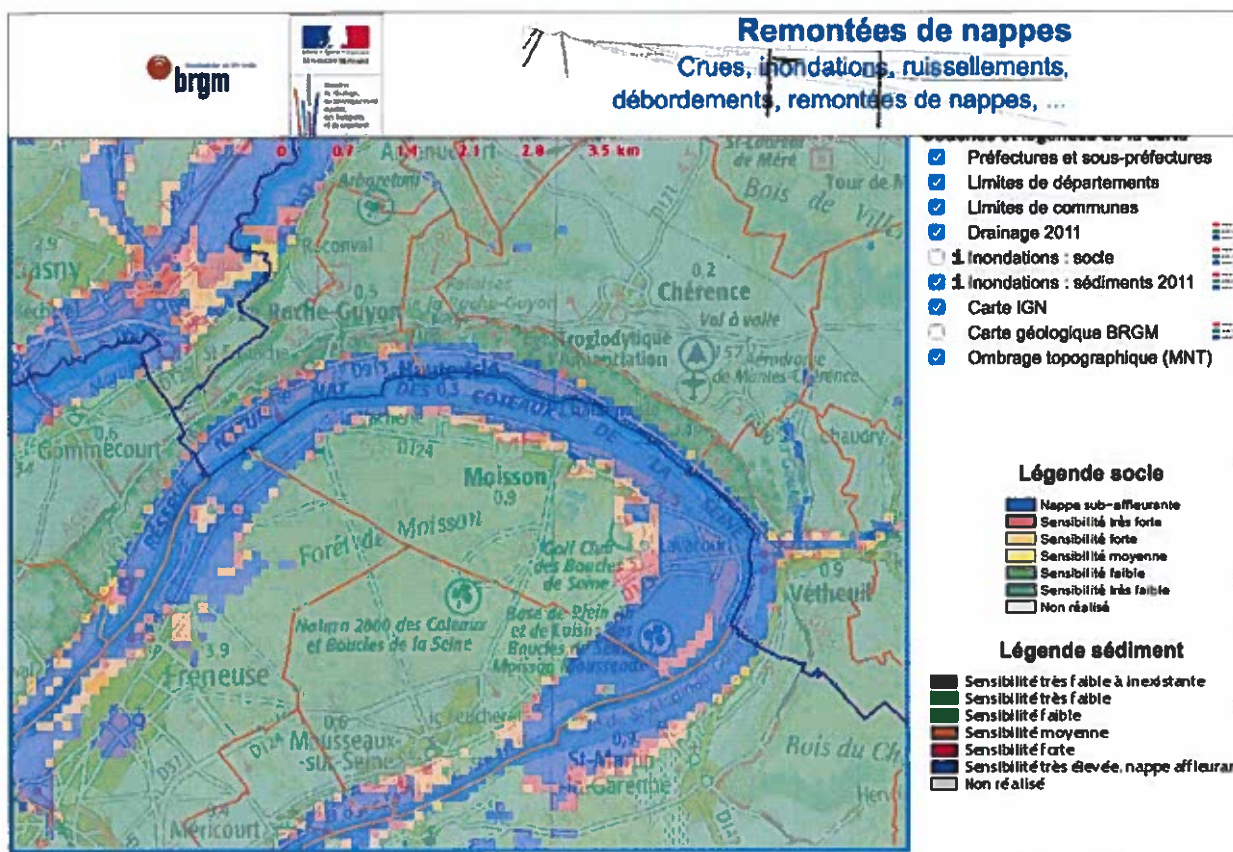
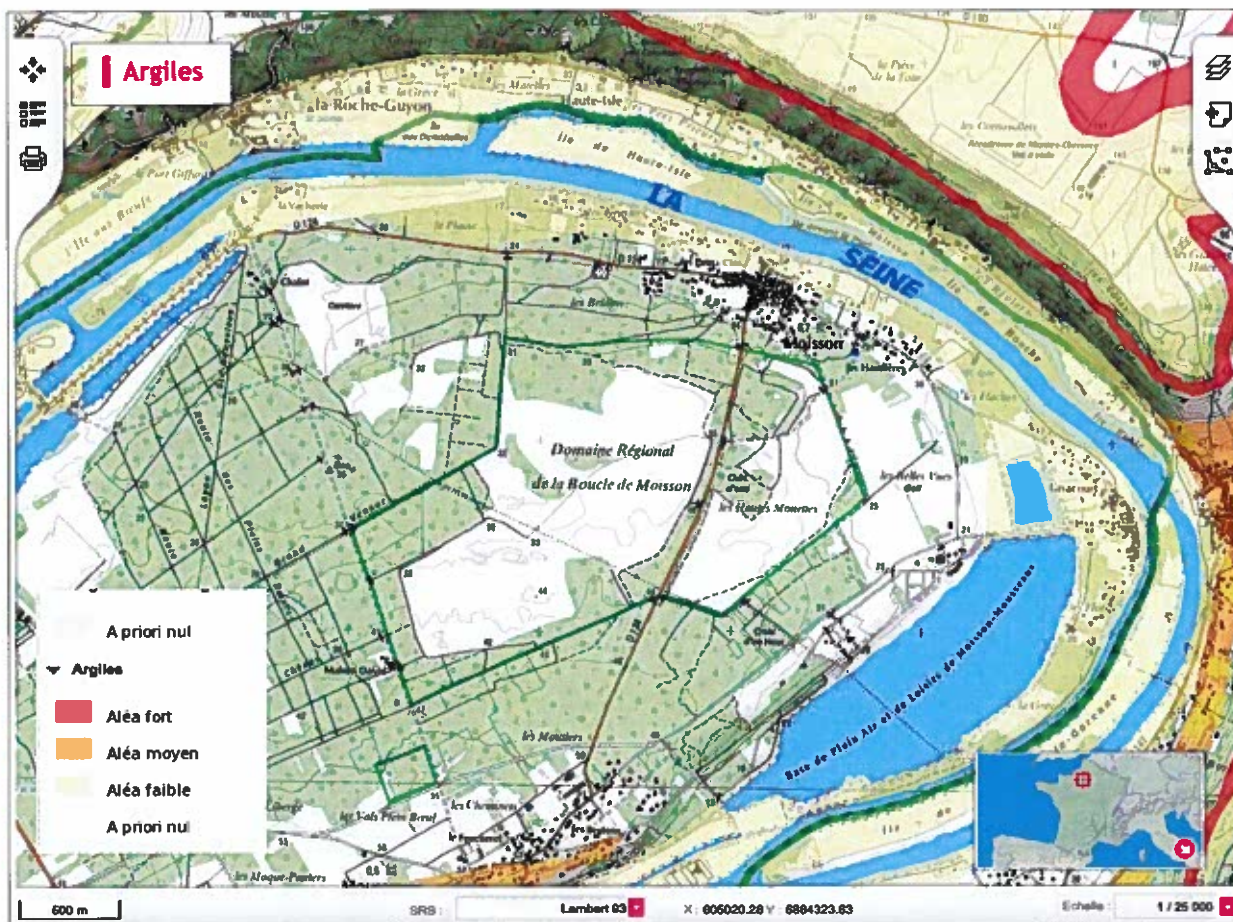
La mairie



L'église

Paysage rural et urbain en bref :

- *un tissu urbain très contrasté : des centres anciens denses et des extensions urbaines diffuses,*
- *un patrimoine bâti intéressant et quelques éléments remarquables*



3.3 – Risques et nuisances

Risques naturels

- Inondations

Les catastrophes naturelles survenues sur le territoire de la commune identifiées sur le portail de la prévention des risques majeurs français sont :

- Inondations et coulées de boue du 25 au 27 mars 2001
- Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain du 25 au 29 décembre 1999
- Inondations et coulées de boue du 17 janvier au 5 février 1995.

Une partie du territoire de la commune située le long de la Seine est soumise au risque inondation : le **plan de prévention des risques inondation** (Ppri) de la vallée de la Seine et de l'Oise a été approuvé en juin 2007. C'est une servitude d'utilité publique annexée au présent dossier de Plu. Le règlement du Plu prend en compte les prescriptions de ce Ppri de façon à assurer la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

- Remontées de nappes

Une partie du territoire de la commune située le long de la Seine est soumise au risque de remontées de nappes.

- Mouvements de terrains, cavités souterraines

La commune de Moisson est très peu concernée par le risque de retrait-gonflement des sols argileux. Les terrains argileux étant sensibles à l'eau -gonflement sous l'effet de fortes pluies, retrait en cas de sécheresse et risque de glissement en cas de talutage-, des précautions particulières doivent être prises pour terrasser et fonder un ouvrage dans les secteurs concernés. Quelques parties du territoire communal concernées par un risque d'aléa faible. Voir la carte « Aléa retrait-gonflement des argiles » ci-contre. Cette carte est accessible par le site internet du bureau de recherches géologiques et minières (Brgm) (<http://www.argiles.fr>).

- Risque sismique

Le risque sismique sur le territoire de la commune de Moisson est très faible car elle se trouve dans une zone de sismicité de 1/5.

-  
- Présentation**
- Définitions
- Contexte législatif
- Accès aux données
- Liste des sites
- Carte des sites
- Résidus marées noires
- Croisement Basias / AEP
- Etablissements sensibles
- Droits d'usage
- Retour accueil
- Liens
- Aide
- Contact / FAQ

Tableau de résultat

[Aide pour l'export](#)

[Exporter la liste](#)

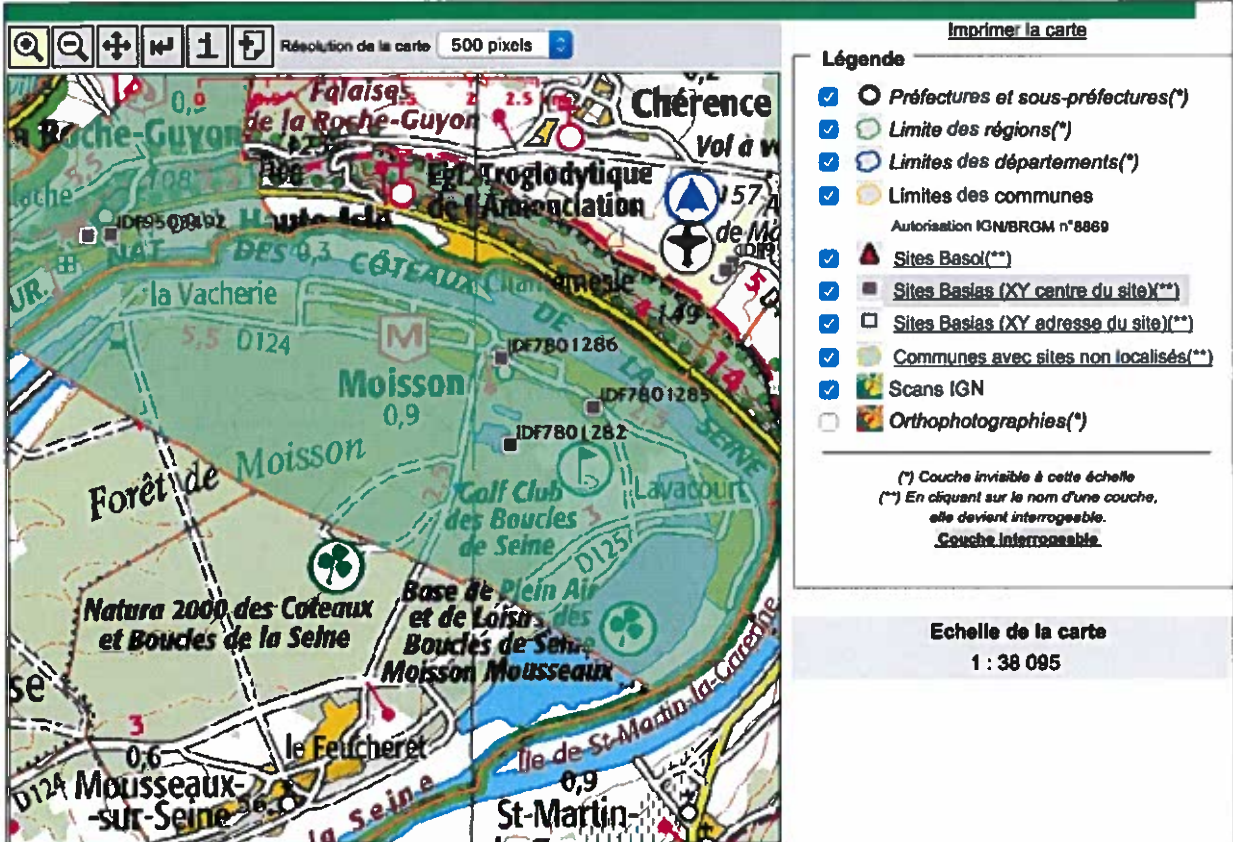
[Export](#)

Rappel des paramètres :

Commune : **MOISSON**

Nombre de sites : 5 (1 page)

N°	Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	1	Etat d'occupation du site
							Code activité	
1	IDF7801283	FRAZZI (SOCIETE J.)		?	?	MOISSON (78410)	c23.6	Activité terminée
2	IDF7801284	MOISSON (COMMUNE DE)		?	?	MOISSON (78410)	e38.11z	Activité terminée
3	IDF7801285	SOC ?		Lavacourt (route de) (CV 2)	Route Lavacourt de, CV2	MOISSON (78410)	g47.30z	Activité terminée
4	IDF7801286	MERICOURT (S.A.R.L. LA FONDERIE DE)		Mairie (rue de la)	Rue Mairie de la	MOISSON (78410)	c24.53z	Ne sait pas
5	IDF7801282	MORILLON CORVOL		rue ?	Rue ?	MOISSON (78410)	f42	En activité



Risques technologiques

Sites et sols pollués

Aucun site pollué n'est recensé dans la base *Basol* (base de données des sites et sols pollués).

En revanche, il existe 5 sites recensés dans la base *Basias* (base des anciens sites industriels et activités de service).

L'organisme Brgm est seul gestionnaire des données. Les données issues de *Basias* constituent une simple information du passé industriel du terrain. Dans le cas d'un projet, il revient à son porteur de réaliser les investigations nécessaires afin de détecter la présence éventuelle d'une pollution. Dans ce cas, il conviendrait de prendre les dispositions techniques et organisationnelles permettant de se prémunir contre les risques liés à cette pollution des sols et de vérifier la compatibilité du projet avec l'usage, tel que défini en date du 8 février 2007 dans la circulaire conjointe des ministères de la santé et des solidarités, de l'écologie et du développement durable, de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer. En cas de pollution avérée, il convient d'en vérifier le niveau et de le rendre compatible avec l'usage prévu.

Les entreprises recensées sont

- la société *Frazzi* de fabrication d'ouvrage d'art,
- la fonderie de Méricourt,
- l'ancienne décharge de déchets non dangereux,
- une entreprise commerce de gros et détail et desserte de carburant,
- la société *Morillon-Corvol (Cemex)* de génie civil/exploitation de carrières.

Ces entreprises ont toutes terminé leur activité, y compris la société *Morillon-Corvol* (devenue ensuite *Cemex*), l'exploitation de carrières s'étant achevée.

Installations classées pour la protection de l'environnement

Il n'est pas recensé d'installation classée pour la protection de l'environnement sur le territoire.

Nuisances

- Bruit

Il n'y a pas à Moisson de sources de bruit notable émanant de voies de circulation (pas d'infrastructure terrestre classée sonore), ou d'entreprise bruyantes.

- Sources de gaz à effet de serre

Les sources de gaz à effet de serre sont peu nombreuses du fait de l'absence sur le territoire de trafic routier important et d'industrie polluante.

Il n'existe pas sur le territoire de source de nuisances importantes.

Les risques en bref :

- ***Les risques affectant le territoire de Moisson sont essentiellement les risques d'inondation.***

3.4 – Synthèse du diagnostic et enjeux : explication des choix retenus pour établir le Padd

Le diagnostic permet de définir les enjeux du Plu. Ces enjeux sont ensuite traduits en objectifs concrets objet du projet d'aménagement et de développement durables.

Ce que l'on entend par enjeu : c'est ce que l'on expose dans une entreprise, ce que l'on gagnera. Pour le Plu "éviter l'étalement urbain", "améliorer la qualité des espaces publics".

Ce que l'on entend par objectif : il s'agit d'une cible précise que l'on veut atteindre. Pour le plan local d'urbanisme, ce peut être "renouveler tel quartier", "densifier tel îlot"...

Ce chapitre constitue donc la charnière entre la phase de diagnostic et les enjeux puis objectifs qui en découlent.

Les choix retenus par le projet d'aménagement et de développement durables (Padd) sont issus des diagnostics socio-économique, environnemental et paysager ainsi que des objectifs de la commune en matière de protection de l'environnement et de développement économique et urbain.

3.4.1 – Synthèse du diagnostic, enjeux et orientations du Padd

Thématique 1 : Population

Conclusions du diagnostic	Enjeux (l'enjeu suscite échanges et débat, c'est un groupe nominal sans verbe ; le diagnostic fait le lien entre thématique et enjeux)	Objectifs (répondent à la question <i>Pourquoi ? Dans quel but ?</i> Il faut les déterminer en qualité ou en quantité ; ils commencent par un verbe qui ne peut être un verbe d'action (<i>on ne peut pas les faire avec les mains</i>). Les actions répondront à ces objectifs, en prévoyant moyens et outils. <i>L'action est la réponse à une cible laquelle est un objectif</i>
- Une croissance démographique régulière et forte depuis l'après-guerre due en grande partie au solde migratoire, mais, depuis quelques années, une augmentation plus faible due seulement au solde naturel	- un village vivant	- Retenir une hypothèse de croissance mesurée un peu au-delà du point mort démographique de quelque 0,65 % par an,
- Une population jeune, une taille des ménages encore légèrement supérieure à la moyenne, mais une tendance au vieillissement.		- Favoriser l'accueil d'une population appartenant à différentes générations, notamment des jeunes

Thématique 2 : Logement

Conclusions du diagnostic	Enjeux	Objectifs
- Une forte augmentation du nombre de logements des années 70 aux années 90, - un nombre important de résidences secondaires transformées en résidences principales..., - un taux de vacance très faible, - un taux de logements locatifs relativement important pour une commune de cette taille mais un nombre de petits logements et de logements locatifs à renforcer.	- L'adéquation logements/ population - le développement nécessaire à la vie du village	- Permettre un développement modéré de la construction, - permettre et poursuivre la diversification de l'offre en logements (taille et type) et notamment offrir des logements adaptés à l'accueil d'une population appartenant à différentes générations, notamment des jeunes et des ménages avec enfants

Thématique 3 : Foncier et consommation d'espace

Conclusions du diagnostic	Enjeux	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - À Moisson les potentialités résiduelles du tissu bâti représentent environ 1,8 hectare de dents creuses et 1,8 hectare de terrains potentiellement disponibles pour l'urbanisation, - La consommation d'espace semi naturel a été d'environ 7 hectares de 2002 à 2012, - La zone à urbaniser du Pos n'a pas été consommée, - la consommation d'espace future devra être limitée (orientations du Sdrif 2030) 	<ul style="list-style-type: none"> - la consommation d'espace - la compatibilité avec les orientations des documents supra-communaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier de développement des structures urbaines centrales, Moisson et Lavacourt, en y favorisant le renouvellement urbain et la construction en dents creuses, - permettre de petites extensions urbaines bien greffées au bourg central pour assurer la croissance démographique souhaitée, - adapter la constructibilité aux différents tissus bâtis -bourg, village, extensions récentes et bâti diffus- de façon à en respecter le caractère et prendre en compte les contraintes : exclure toute construction en milieu naturel, limiter fortement la constructibilité dans les zones soumises à des risques et de fortes contraintes, - limiter la consommation d'espace de quelque 7 hectares les dix dernières années à quelques hectares dans les dix prochaines, soit entre 1,5 et 3 hectares (Moisson appartenant à la catégorie « bourg, village et hameau », a droit à une extension de 5 % de la surface urbaine existante. Ces capacités d'extensions constituent des potentialités sans obligation de mobilisations d'ici 2030 et devront être justifiées)

Thématique 4 : Activité, emploi et agriculture

Conclusions du diagnostic	Enjeux	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - Peu d'activité agricole, - proximité du bassin d'emplois de Freneuse, mais les autres bassins d'emplois sont éloignés et peu accessibles en transports en commun, - après la fin d'activité de la carrière, le tourisme est le moteur en terme de développement de l'emploi, - assurer la pérennité de l'école est un des objectifs du Plu. 	<ul style="list-style-type: none"> - une commune plus vivante 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les contraintes liées à l'exploitation agricole et préserver le potentiel des quelques terres agricoles, - autoriser le maintien et l'évolution des activités actuelles, - utiliser les atouts du territoire pour favoriser le développement d'activités touristiques

Thématique 5 : Réseaux et énergies

Conclusions du diagnostic	Enjeux	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - Moisson, bien que proche de grands axes routiers, est peu accessible, - un réseau de chemins important à préserver et une petite partie à restaurer en bord de Seine, - des réseaux numériques à développer. 	<ul style="list-style-type: none"> - les déplacements et les gaz à effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> - offrir du travail sur place en permettant la préservation des activités existantes et le développement des activités touristiques - préserver ou restaurer les circuits piétons, - permettre le développement de réseaux numériques

Thématique 6 : Milieu naturel

voir la partie 1b du rapport de présentation

Conclusions du diagnostic	Enjeux	Objectifs
<p>Le territoire de Moisson comporte des milieux écologiques remarquables, sites natura 2000, massif boisé,... qui constituent des <u>enjeux environnementaux majeurs</u></p> <p>- les lisières des massifs boisés font l'objet d'une protection au titre du Sdrif</p>	<p>- la biodiversité</p> <p>- la compatibilité avec le Sdrif</p>	<p>- Protéger les milieux naturels pour leurs intérêts écologique, paysager, faunistique, protection stricte dans les sites Natura 2000</p> <p>- Préserver les milieux forestiers et notamment les lisières en réglementant la constructibilité dans la bande de protection</p>

Thématique 7 : Paysage rural et urbain

Conclusions du diagnostic	Enjeux	Objectifs
<p>- un tissu urbain très contrasté : des centres anciens denses et des extensions urbaines diffuses,</p> <p>- un patrimoine bâti intéressant et quelques éléments remarquables</p>	<p>- le paysage et la qualité de vie</p> <p>- la pérennité de ce patrimoine</p>	<p>- Préserver la qualité des différents tissus bâtis : le caractère urbain des centres anciens et l'aspect champêtre des tissus bâtis peu denses,</p> <p>- préserver certains cœurs d'îlots jardinés ou boisés pour leur contribution à la biodiversité,</p> <p>- préserver la qualité d'ensemble des centres anciens et protéger les éléments architecturaux les plus remarquables : soumettre à condition l'évolution ou la destruction de ce patrimoine local</p>

Thématique 8 : Risques

Conclusions du diagnostic	Enjeux	Objectifs
<p>- Les risques affectant le territoire de Moisson sont essentiellement les risques d'inondations</p>	<p>- La préservation des personnes, des biens et de l'environnement</p>	<p>Prendre en compte ces risques dans la réglementation du droit à construire notamment le plan de prévention des risques d'inondation</p>

3.4.2 – Explication des choix retenus pour établir le Padd en fonction des objectifs de protection de l’environnement établis aux niveaux international, communautaire ou national

Les choix retenus pour établir le projet d’aménagement et de développement durables du Plu de Moisson s’inscrivent dans les objectifs de protection de l’environnement établis aux niveaux local, intercommunal, départemental, national et international. Les orientations du Padd sont ainsi compatibles avec les différents schémas et programmes suivants.

■ *Le schéma directeur de la région Île de France (Sdrif) 2030*

Les principaux objectifs du projet d’aménagement et de développement durables du Plu reprennent les principaux objectifs du Sdrif : limitation de la consommation d’espace, augmentation de la densité humaine dans l’espace actuellement urbanisé, préservation de la forêt et de sa lisière.

■ *Le schéma directeur d’aménagement et de gestion des eaux*

Le projet de PLU est compatible avec les grandes orientations du Sdage :

- Les **zones humides** ont fait l’objet d’une délimitation au plan de zonage (Nzh) et le règlement stipule que : « aucune construction n’est autorisée dans le secteur Nzh. »
- Par ailleurs, le règlement de la zone N précise que : « Les mares identifiées au titre de l’article L. 151-23 du code de l’urbanisme figurant au document graphique devront être préservées et leur comblement interdit. »
- Le Plu prend en compte le recueil des **eaux pluviales**. Il existe sur une grande partie du territoire communal un réseau de recueil des eaux pluviales.

Le règlement du Plu rappelle l’article R111-8 du code de l’urbanisme « *L’alimentation en eau potable et l’assainissement des eaux domestiques usées, la collecte et l’écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ainsi que l’évacuation, l’épuration et le rejet des eaux résiduaires industrielles doivent être assurés dans des conditions conformes aux règlements en vigueur.* ».

Le règlement rappelle dans ses articles 9 que « *Toute construction devra limiter l’imperméabilisation des sols, pour assurer la maîtrise du débit et de l’écoulement des eaux pluviales et de ruissellement, et prévoir le cas échéant des installations de collecte, de stockage voire de traitement des eaux pluviales et de ruissellement dans les zones délimitées en application du 3° et 4° de l’article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales* » et impose pour les zones urbaines un pourcentage d’espace réalisé en espaces verts plantés ou engazonnés en pleine terre.

- Le projet de PLU intègre les servitudes d’utilité publique liées aux captages d’eau **potable** du territoire communal. Pour le captage de la Vacherie, les périmètres de protection sont déclarés d’utilité publique par arrêté préfectoral du 5 décembre 2001, lequel impose des servitudes d’utilité publique. Pour le captage Les Murgers les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée figurent également au plan des servitudes.

■ *Le schéma régional de cohérence écologique*

Le chapitre relatif aux incidences du projet de PLU sur la trame verte et bleue indique que la trame verte et bleue est bien prise en compte dans le PLU :

- L’ensemble des réservoirs toutes sous-trames confondues sont situés en zone N ou Nzh du PLU.
- Les corridors écologiques sont également tous situés en zone N.
- Les mares sont protégées au titre de l’article L151-23 du Code de l’urbanisme.

■ *Le Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Énergie d’Île-de-France*

La commune de Moisson est une petite commune rurale, pour laquelle les deux premières priorités du SRCAE ne sont que peu applicables : parc de bâtiments communaux limité, absence de chauffage urbain. La priorité régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre est prise en compte...

■ *Les documents supra-nationaux*

Le Plu de Moisson protège les milieux naturels les plus remarquables, préserve la ressource en eau et la biodiversité, protège et met en valeur les paysages et prône le développement des énergies renouvelables : il s’inscrit pleinement dans une démarche de développement durable et est ainsi compatible avec les grands textes nationaux et internationaux

